

Approfondir sa pratique dans l'élaboration des pactes d'actionnaires

Code
701033

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1405 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Directeurs juridiques – Responsables juridiques – Juristes – Responsables administratifs et financiers – Avocats – Notaires – Experts-comptables

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique des pactes d'actionnaires ou avoir suivi la formation :

🔗 [Pactes d'actionnaires : techniques de négociation et de rédaction \(1233\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d' Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de droit lors de l'élaboration du pacte d'actionnaires
- Inventorier les clauses sensibles
- Optimiser la rédaction des clauses

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Appliquer les règles de droit lors de l'élaboration du pacte d'actionnaires

Construire un pacte d'actionnaires valable

- Conditions de validité spécifique des pactes d'actionnaires
- Durée des pactes d'actionnaires
- Effets relatifs des pactes d'actionnaires
- Application de l'article 1843-4 du Code civil
- Sanction à la violation des pactes d'actionnaires
- Mise en situation : points clés du pacte d'actionnaires

Repérer les règles déterminantes

- Transmission des pactes d'actionnaires
- Un tiers non signataire peut-il être sanctionné par la violation du pacte ?
- Reconnaissance implicite des clauses abusives
- Imprévision et pactes d'actionnaires : quid du caractère d'ordre public ?
- Non-rétroactivité de la condition suspensive
- Opposabilité du pacte d'actionnaires à la société
- Obligation de confidentialité
- Promesses unilatérales
- Caducité des pactes d'actionnaires

Débat : nouvelles problématiques en matière de pacte d'actionnaires

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : src-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Débat : nouvelles problématiques en matière de pacte d'actionnaires

Inventorier les clauses sensibles

Dresser un état des lieux des clauses classiques et spécifiques

- Clauses classiques
- Clause de plafonnement des participations ou clause « anti-dilution »
- Clause de « drag along »
- Clause d'offre alternative
- Clause de priorité d'investissement
- Clause d'introduction en bourse
- Clause d'exclusivité
- Quiz : identifier le type de clause

Repérer les clauses aménageant la sortie

- Clause de non-concurrence
- Clause de sortie prioritaire
- Clause de « bad leaver »
- Clauses d'exclusion, de rachat forcé ou d'éviction
- Débat : clauses les plus fréquemment utilisées

Optimiser la rédaction des clauses

Construire des bonnes pratiques

- Importance du préambule
- Revue des points de vigilance
- Etude de cas : points d'alerte au regard de la jurisprudence récente

Établir un clausaire

- Modèles de pactes
- Liste et modèle de clauses pertinentes en fonction du but recherché
- Cas pratique : déceler les pièges réactionnels

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 18 Sep. 2026 – Session Garantie
- 4 Nov. 2026 – Session Garantie

A DISTANCE

- 18 Sep. 2026 – Session Garantie
- 4 Nov. 2026 – Session Garantie

AIX-EN-PROVENCE

- 4 Nov. 2026

BORDEAUX

- 4 Nov. 2026

CHAMBERY

- 4 Nov. 2026

GRENOBLE

- 4 Nov. 2026

LILLE

- 4 Nov. 2026

LYON

- 4 Nov. 2026

MARSEILLE

- 4 Nov. 2026

MONTPELLIER

- 4 Nov. 2026

NANTES

- 4 Nov. 2026

NICE

- 4 Nov. 2026

NIORT

- 4 Nov. 2026

PAU

- 4 Nov. 2026

RENNES

- 18 Sep. 2026
- 4 Nov. 2026

ROUEN

- 4 Nov. 2026

STRASBOURG

- 4 Nov. 2026

TOULOUSE

- 4 Nov. 2026

TOURS

- 4 Nov. 2026